

Séance du Conseil municipal du 19/04/2021
Réponses aux questions du groupe minoritaire du Conseil municipal

1° Sirène de l'Hôtel de Ville d'Obernai

La sirène est intégrée au système d'alerte et d'information de la Préfecture afin de prévenir la population lors de sinistres de sécurité civile d'origine naturelle ou technologique.

Le déclenchement de cette sirène se fait par le Ministre de l'Intérieur, l'Armée, le Préfet ou le Maire. Récemment, l'alerte cafouilleuse lors de l'incendie de l'usine LUBRIZOL en 2019, a provoqué une forte anxiété auprès de la population locale et a été vivement critiquée, notamment dans un rapport du Sénat.

Les tests de fonctionnement de la sirène de l'hôtel de ville étaient réalisés par la Préfecture. La commande à distance de la sirène, via une ligne téléphonique dédiée, a été déconnectée par les services de l'Etat.

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'hôtel de ville, nous avons mis en place un bouton de commande au guichet d'accueil de l'hôtel de ville. Cet équipement est donc opérationnel et facilement accessible en cas de nécessité.

2° Double sanitaire autonettoyant dans l'emprise du parking ouvragé (silo à voitures) et stationnements pour vélos dans ce périmètre

La création d'un local vélo au sein du silo a été étudiée en 2016 et a été abandonnée car :

- son positionnement au sein de l'ouvrage aurait été peu attractif. Il répondrait mal à la pratique cycliste des actifs du centre-ville (éloignement des bureaux prévus dans l'ancien hôpital ou des autres pôles d'emplois comme l'EHPAD des Berges de l'Ehn) ou de celle des clients des commerces (qui préfèrent un stationnement au plus proche) ou encore de celle des usagers des services publics (stationnement plus simple cour Athic). Le stationnement en silo est plutôt adapté à un usage de longue durée, en liaison par exemple avec une gare ou une zone d'activités tertiaires.
- sa superficie grevait la capacité en stationnement automobile, en impactant son attractivité.

Le réaménagement du rempart Caspar intégrera de nombreux arceaux vélos au plus proche des commerces. Dans ce cadre des abris à vélos seront déployés à proximité du Pôle Athic, sur la Place de l'Eglise et sur la Place de l'Etoile.

Il est enfin à souligner que chaque construction réalisée au sein de l'opération Match/Ancien Hôpital comprend également des locaux vélos privatifs en adéquation avec la destination des locaux.

A la demande de la ville, le silo comprendra un double sanitaire autonettoyant (voir plan joint) librement accessible depuis la rue de la filature (ouverture 24H/24). Le local sera mis à disposition de la ville qui y installera l'équipement. Ce positionnement ne nécessite pas de PC modificatif; l'aménagement intérieur n'étant pas soumis à autorisation. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer prochainement sur la convention de mise à disposition du local et sur le principe de mise en place par la collectivité du sanitaire autonettoyant.

3° Circulations douces et sentiers

- **En janvier 2020, l'ancienne municipalité a réalisé les travaux complets de réaménagement et de sécurisation du sentier du Triwelsmur**, entre la rue de Boersch et la rue de la Moyenne Corniche, pour un coût de 26 414 € HT : **tous les usagers empruntant ce cheminement sont ravis de sa réfection.**
- **La réalisation du cheminement piéton au niveau du Domaine des Arts**, rue de Boersch, a été **budgetisée pour un montant de 90 000 € HT.**
Comme déjà énoncé récemment, ce cheminement sera réalisé et permettra aux piétons de rejoindre directement la partie ouest de la rue de la Moyenne Corniche à partir de la rue de Boersch.
- **Lors de la construction de l'Eurovillage (VVF Les Géraniums) en 1990, une emprise a été réservée pour permettre la création d'un itinéraire équestre entre le centre équestre et la rue de Berlin.** Cet itinéraire a permis pendant près de 3 décennies aux cavaliers de se rendre directement et en toute sécurité à l'ouest de la ville sans passer par le Quartier des Consuls.

Comme annoncé par notre groupe majoritaire, **le site du club équestre désaffecté** et dont l'emprise de 114 ares appartient à la Ville d'Obernai, **fera l'objet d'une requalification complète.** Vous trouverez en **annexe 1** copie (point 6) du schéma de ce projet fort apprécié par tous les habitants, notamment ceux du Quartier des Consuls, qui annonce clairement **la création d'une circulation douce** (PMR, piétons et cyclistes) menant jusqu'à la rue de Berlin, devant le VVF (emprise existante).

- **Notre groupe majoritaire a œuvré pour la réalisation d'une voie verte, entre la rue du Coteau et la rue de la Colline.** Nous avons réuni en mairie d'Obernai le 9 septembre dernier, l'ensemble des propriétaires riverains, pour l'acquisition des emprises foncières complémentaires nécessaires au sentier existant, afin de réaliser cette voie qui constituera **un important élément structurant du plan de circulations douces pour notre Ville d'Obernai**, et qui incitera encore plus nos concitoyens à se déplacer à pied ou à vélo.
- Vous évoquez **le sentier qui relie la rue de Boersch à la rue de la Moyenne Corniche, situé au départ de la rue de Boersch au niveau du n°33 et débouchant sur la partie haute, à côté de la propriété sise 31 de la rue de la Moyenne Corniche**, sur laquelle un permis de construire a été délivré pour la reconstruction d'une maison.

Ce sentier est totalement désaffecté depuis les années 70 et est recouvert d'une végétation particulièrement abondante et dense (arbres, arbustes, végétaux...), comme en témoignent les photos en annexe 2.

Ce sentier désaffecté présente les caractéristiques suivantes :

- o largeur extrêmement exigüe sur certains tronçons : 0,80 à 1,20 m,
- o important dénivelé, en moyenne de 32 %.

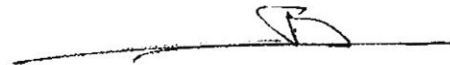
Votre proposition de remettre en état ce sentier, est à notre sens totalement saugrenue et irréaliste :

- Mme Edel-Laurent, vous qui habituellement « comptez les arbres », **vous proposez de déraciner des dizaines d'arbres et arbustes sur tout ce périmètre si densément végétalisé** afin d'essayer de réaliser un sentier sur une largeur extrêmement exigüe et dont la déclivité entraînerait un **risque accidentogène** considérable ?
 - Avez-vous pensé aux **travaux complexes d'abattage et de déracinement, de terrassement et de génie civil** pour une telle réalisation, tous ces travaux devant être réalisés à la main et à dos d'hommes aucun accès n'y existant ?
 - Avez-vous pensé aux **coûts exorbitants qu'entraînerait un dispositif d'embranchement sur une parcelle étroite et en forte déclivité**, sans évoquer les **dégâts environnementaux** considérables que cela induirait pour les propriétaires riverains dont les systèmes racinaires de leurs arbres et végétaux seraient inévitablement impactés ?
 - Avez-vous pensé aux **coûts complémentaires** qui seraient à supporter par la Ville d'Obernai pour **remettre en place**, le long de cet hypothétique cheminement, **des clôtures neuves** après avoir déposé celles existant actuellement, envahies par la belle et dense végétation de la nature qui a repris ses droits, et qui permet **d'abriter la petite faune et de nombreux oiseaux** ?

A l'heure où nous déployons tous nos efforts pour démultiplier les plantations de végétaux, d'arbres et arbustes, votre proposition est totalement incongrue et à l'antithèse de ce qu'il faut faire pour combattre le réchauffement climatique.

Après la belle rénovation du Triwelsmur et l'agréable cheminement que nous réaliserons au droit de la Résidence du Domaine des Arts, il nous paraît totalement inutile de détruire la belle végétation qui a envahi ce sentier depuis des décennies, d'autant plus que votre proposition semble très personnelle et que les concitoyens Obernois, qui habitent rue de la Moyenne Corniche ou rue de Boersch, ne demandent en aucun cas la réalisation d'un accès complémentaire. Ce sentier est tombé en totale désuétude depuis tellement longtemps et la nature a pu y reprendre ses droits pour la simple raison que personne ne l'empruntait plus.

Bernard FISCHER



Maire d'OBERNAI